



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU VAR

**ARRETE N° 2024-550**

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIALISEE EN SANTE  
SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL PLACEE AUPRES DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR**

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,  
Maire de La Crau,

VU le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté n°2023-24 du 13 janvier 2023 fixant la composition de la Formation spécialisée en santé, sécurité, et conditions de travail placée auprès du Centre de Gestion,

VU l'arrêté n°2024-446 du 20 septembre 2024 modifiant la composition de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail placé auprès du Centre de Gestion du Var,

VU le mail en date du 3 décembre 2024 de Monsieur Christian VIALE, secrétaire général du Groupement Départemental FORCE OUVRIÈRE des Services Publics du VAR, demandant le remplacement de Monsieur Bruno BORONI, membre titulaire de la Formation spécialisée en santé, sécurité, et conditions de travail placée auprès du Centre de Gestion, par Monsieur José-Manuel BELMON, membre du Comité Social Territorial.

CONSIDERANT qu'il peut être mis fin au mandat d'un représentant titulaire ou suppléant du personnel au sein de la formation spécialisée en cas de demande de l'organisation syndicale qui l'a désigné,

CONSIDERANT que chaque organisation syndicale siégeant au Comité Social Territorial désigne les représentants du personnel titulaire de la Formation spécialisée en santé, sécurité, et conditions de travail placée auprès du Centre de Gestion parmi les membres du Comité Social Territorial.

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du collège des représentants du personnel, la composition du collège des représentants des collectivités restant inchangée :

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La composition du collège des représentants du personnel à la Formation spécialisée en santé, sécurité, et conditions de travail du Comité Social Territorial placé auprès du CDG est modifiée comme suit :

Monsieur José-Manuel BELMON, est désigné, représentant du personnel titulaire en remplacement de Monsieur Bruno BORONI.

La composition de la Formation spécialisée en santé, sécurité, et conditions de travail du CST placé auprès du Centre de Gestion du Var s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	PAUL Jacques, Maire de LA CELLE
DEBRAY Romain, Maire de ENTRECASTEAUX	QUILICI Evelyne, Adjointe au Maire d'ENTRECASTEAUX
MONIER Blandine, Maire de EVENOS	CRISCUOLO Sauveur, Conseiller Municipal, Mairie d'EVENOS
CHILINI Bernard, Maire de FIGANIERES	MAUREL Marie-José, Adjointe au Maire de FIGANIERES
GROS Michel, Maire de LA ROQUEBRUSSANNE	JACQUIN Bryan, Adjoint au Maire de LA ROQUEBRUSSANNE
PEREZ LEROUX Nathalie, Maire de LA ROQUE-ESCLAPON	PERRIMOND Jean-Noël, Adjoint au Maire de LA ROQUE-ESCLAPON
UGO René, Maire de SEILLANS	BLANC Maryvonne, Conseillère Municipale, Mairie de SEILLANS
GUEIT Laurent, Maire de MAZAUGUES	AMRANE Christine, Maire de COLOBRIERES

SYNDICAT	REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS
CFDT	DEGANT Nicolas Centre de Gestion du Var, LA CRAU	
CFDT		BARTOLOTTI Coralie Mairie de CABASSE
CFDT	PARISOT Jocelyne CIAS de la Vallée du Gapeau, SOLLIES-PONT	MARINI Sylvia CIAS de la Vallée du Gapeau
SAFPT	TREMEREL Eric Mairie de LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	ROUVIER Myriam Mairie de LA BASTIDE
SAFPT	ORTIZ Jean-Philippe Mairie de AUPS	FLANDIN Rémi Mairie de REGUSSE
SAFPT	CARRIERE Alexandre Mairie de SILLANS-LA-CASCADE	CHANTELARD Déborah Mairie de FORCALQUEIRET
CGT	MEYER Eric Mairie de MAZAUGUES	MARTINI Nadège Mairie de BRAS
FO	BELMON José-Manuel Mairie de FORCALQUEIRET	BOUGRIOT Magali CCAS de FIGANIERES

**ARTICLE 2 :** Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 09 décembre 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du VAR  
Maire de LA CRAU  
Conseiller Métropolitain de la Métropole Toulon Provence  
Méditerranée  
Conseiller départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
  - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
  - par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible sur le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

